

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 3 SEPT2018

N° DGA0118018515
DGA/DO/S2A

Affaire suivie par :
Pascal Renaut
Tél.: 0988670749

DECISION

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (service des achats d'armement de la direction des opérations)

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

Article 1 :

Dans la limite des attributions du service des achats d'armement et dans la limite des compétences qui leur sont confiées au sein du service précisées dans l'instruction S-ACH n°0029, délégation est donnée pour signer au nom du chef du service des achats d'armement, les actes relatifs à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres pour lesquels cette instruction mentionne qu'une délégation de signature est octroyée ou nécessaire, à :

AUTORITES SIGNATAIRES DE MARCHES

ICETA Richard CLERC

PRESIDENT DE COMMISSION DE CONTROLE INTERNE DES CONTRATS BALARD

ICETA Samuel COLAS

ICETA Olivier GUERDER

CHEF DE DIVISION ACHAT

ICT Adeline PIRAS

ADJOINT CHEF DE DIVISION ACHAT

CRE1CL Linda POIRIER-RENAT

ICT Pierre-Francois NGUYEN HUU Y

Article 2 :

Cette délégation ne peut être pas subdéléguée.

Fait à Paris, le 3/09/2018

L'ingénieur général de l'armement,
François COJAN
Chef du Service des achats d'armement

Diffusion intérieure

DO/S2A ADJOINTS D
DO/S2A ASM
DO/S2A PCC
DO/S2A AC-AMS
DO/S2A A/AC-ACE
DO/S2A AC-ESIO / HORUS
DO/S2A /AC-HMI
DO/S2A /AC-NAV / COE
DO/S2A /AC-TER NBC
DO/S2A /AC- pour le site de BOURGES GUERRY
DO/S2A /AC- pour le site de BRUZ ;
DO/S2A /AC- pour le site de BISCAROSSE
DO/S2A /AC- pour le site du BOUCHET
DO/S2A /AC- pour le site de CAZEAUX LA TESTE
DO/S2A /AC- pour le site de SACLAY
DO/S2A /AC- pour le site de TOULON MOURILLON
DO/S2A /AC- pour le site de ST MEDARD EN JALLES
DO/S2A /AC- pour le site de TOULOUSE BALMA

Destinataires :

DGA/DRH
DP
DPBG/SEREBC
DO/D
DT /D
DO/UM AMS
DO/UM ACE
DO/UM COE
DO/UM ESIO
DO/UM HMI
DO/UM HORUS
DO/UM NAV
DO/UM NBC
DO/UM TER
S2A/D
S2A/SJ
S2A/GC
S2A/BEDC
S2A/PMC
S2A/PACH
Chrono S2A